09349
NUM

ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE

SENEGAL

CONSEIL DES MINISTRES

COMPTE - RENDU DE LA 38ème SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'OMVS

Tenue à Nouakchott les 20 et 21 Juillet 1994

ER/CM/94 - 138

DAKAR, OCTOBRE 1994

P L A N

1 - ORDRE DU JOUR

2 - RELEVE DE CONCLUSIONS

3 - RESOLUTIONS

4 - COMMUNIQUE FINAL

5 - NOTION DE REMERCIEMENT

5 - ANNEXES

RAPPORT DE LA COMMISSION DES EXPERTS

1 - DISCOURS P.C.M.

2 - LISTE DES PARTICIPANTS

ORDRE DU JOUR

1 - Rapport d'activité du Haut-Commissariat et des Structures d'Exploitation des Barrages pour le 1er Semestre 1994

2 - Note sur la Réduction des charges du Budget de fonctionnement de l'OMVS

3 - Note sur la révision du budget 1994

4 - Rapport des 18éme et 19éme Réunions de la Commission Permanente des Eaux ;

5 - Rapport de la Réunion du Comité ad-hoc sur les Projets de textes de l'AGOC

6 - Projet du Canal du Cayor

7 - Note relative au réajustement de la tarification provisoire des prélèvements d'eau

8 - Questions diverses.

ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE SENEGAL

CONSEIL DES MINISTRES

RELEVE DES CONCLUSIONS

La 38ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres de l'OMVS s'est tenue à Nouakchott les 20 et 21 Juillet 1994, sous la présidence de Monsieur Mohamed Lemine OULD AHMED, Ministre de l'Hydraulique et de l'Energie de la République Islamique de Mauritanie, Président en exercice du Conseil des Ministres.

Ont participé aux travaux de cette session :

- Monsieur Cheickna Seydi Ahamadi DIAWARA,
  Ministre des Mines, de l'Industrie et de l'Hydraulique de la République du Mali,

- Maître Sghaïr OULD M'BARECK,,
  Ministre du Développement Rural et de l'Environnement de la République Islamique de Mauritanie

- Monsieur Mamadou FAYE,
  Ministre de l'Hydraulique de la République du Sénégal.

A également pris part à cette session, en qualité d'observateur, Monsieur Aboubacar KEITA représentant la République de Guinée.

Le Conseil des Ministres a adopté l'ordre du jour suivant des travaux de cette session :

1) Rapport d'Activités du Haut-Commissariat et des Structures d'Exploitation des Barrages pour le 1er semestre 1994 ;

2) Note sur la réduction des charges du budget de fonctionnement de l'OMVS ;

3) Note sur la révision du budget 1994 ;

4) Rapports des 18ème et 19ème réunions de la Commission Permanente des Eaux ;

5) Rapport de la réunion du Comité ad hoc sur les projets de textes de l'AGOC ;

6) Projet du canal du Cayor ;

7) Note relative au réajustement de la tarification provisoire des prélèvements d'eau ;

8) Questions diverses.

Sur rapport de la Commission des Experts et après en avoir délibéré, le Conseil des Ministres a pris les décisions et fait les recommandations ci-après :

PROJET ENERGIE

Conformément au calendrier arrêté en Juin 1994 à Bamako par la Réunion Conjointe OMVS/Bailleurs de fonds, le Conseil des Ministres invite le Haut-Commissariat a tout mettre en oeuvre pour procéder au lancement des appels d'offres relatifs à la supervision générale des travaux du Projet Energie et aux lots Electromécanique et Génie Civil de la Centrale Hydroélectrique de Manantali.

Il l'engage, par ailleurs, à examiner, en rapport avec les Etats-Membres, les conditionnalités pour la mise en oeuvre du Projet, en identifiant celles dont la satisfaction relève des Etats et celles du ressort du Haut-Commissariat.

PROJET NAVIGATION

Le Conseil des Ministres a constaté que le Projet Navigation n'a pas connu d'évolution notable depuis sa 28ème Session Extra-ordinaire de Décembre 1992 au cours de laquelle d'importantes décisions avaient été prises dont celle portant sur la réalisation par étapes du Projet.

En conséquence, il engage le Haut-Commissariat à entreprendre, entre autres, une campagne de promotion du projet dans sa nouvelle configuration.

PROJETS ROUTIERS

Le Conseil des Ministres, réaffirmant l'importance de ce volet du programme pour le désenclavement du bassin, engage le Haut-Commissariat à poursuivre les actions entreprises auprès des bailleurs de fonds intéressés pour la mise en oeuvre rapide des projets routiers.

ENDIGUEMENTS DU BARRAGE DE DIAMA

Le Conseil des Ministres invite le Haut-Commissariat à saisir, à l'avenir, les Etats-Membres de tout dépassement important dans la gestion des marchés d'études et de travaux.

HYDROLOGIE, HYDROGEOLOGIE ET CARTOGRAPHIE

Le Conseil des Ministres invite le Haut-Commissariat :

- à organiser durant l'hivernage 1994 un séminaire sur la mise en oeuvre des procédures relatives au test de la première phase de l'étude du Plan d'Alerte, avec la participation du Consultant ;

- à rechercher activement le financement pour la relance des activités des secteurs "eaux souterraines" ;

- à arrêter, en rapport avec les services nationaux compétents, les modalités du transfert aux Etats-Membres des bases de données hydrogéologiques et des logiciels connexes.

ARRIERES DU SERVICE DE LA DETTE

Compte tenu de la nécessité de créer les conditions les plus favorables pour, d'une part, l'achèvement des projets en cours et, d'autre part, la poursuite du programme régional, le Conseil des Ministres engage les Etats-Membres à prendre toutes les dispositions pour l'apurement, dans les meilleurs délais, des arriérés du service de la dette.

TIMBRE DOUANIER

Le Conseil des Ministres invite l'Etat-Membre concerné et le Haut-Commissariat à poursuivre les actions entreprises pour aboutir rapidement à une solution effective permettant d'éviter toute incidence négative sur la réalisation des projets de l'OMVS.

GESTION DE LA DETTE ET DE LA CLEF DE REPARTITION DES COUTS ET DES CHARGES DES OUVRAGES COMMUNS

Le Conseil des Ministres invite le Haut-Commissariat à effectuer, au plus tôt et en rapport avec les Etats-Membres, l'actualisation et la poursuite de la collecte des données, en vue de la tenue dans les meilleurs délais de la session extraordinaire élargie aux Ministres chargés des Finances.

RAPPORTS AVEC LES MEDIAS

Le Conseil des Ministres invite le Haut-Commissariat à renforcer ses relations avec les médias nationaux en vue de la promotion des activités de l'OMVS.

JUMELAGE DES VILLES DU BASSIN

Le Conseil des Ministres recommande aux Etats-Membres de prendre toutes les mesures utiles pour la célébration du jumelage entre Bakel, Kaédi et Kayes.

Il invite le Haut-Commissariat à prendre les initiatives nécessaires pour l'organisation des cérémonies d'ici la fin de l'année 1994.

COLLOQUE SUR LES ENJEUX DE L'APRES-BARRAGES

Le Conseil des Ministres invite le Haut-Commissariat à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de la tenue dudit colloque dans les meilleurs délais.

DOCUMENTATION

Le Conseil des Ministres autorise le Haut-Commissariat à facturer les prestations du CRD. A ce titre, il engage le Haut-Commissariat à lui présenter, lors de sa prochaine session, une note portant sur des tarifs différenciés (usagers publics et autres).

En outre, il décide du principe du transfert du Centre Régional de Documentation à Dakar et demande au Haut-Commissariat d'en évaluer l'incidence financière.

CONTRIBUTIONS ET REDEVANCES

Le Conseil des Ministres invite les Etats-Membres à redoubler d'efforts pour le paiement régulier des contributions et des redevances et à prendre toutes les dispositons utiles pour le règlement des arriérés.

COTISATIONS SOCIALES

Le Conseil des Ministres invite les Etats-Membres à prendre toutes les dispositions pour la non application des pénalités pour retard à l'Organisation.

LITIGES ET CONTENTIEUX DU TRAVAIL

Le Conseil des Ministre engage le Haut-Commissariat à poursuivre les démarches entamées en vue de trouver des solutions, en rapport avec l'Etat-Siège.

RELECTURE DES TEXTES DE L'OMVS

Le Conseil des Ministres invite le Haut-Commissariat à entreprendre la relecture des textes de l'OMVS, en tenant compte, le cas échéant, des conclusions de l'Etude Institutionnelle et Financière et de celles de l'Audit Financier de l'OMVS.

RETOUR EN POSTE DE FONCTIONNAIRES MAURITANIENS DE L'OMVS

Le Conseil des Ministres autorise le Haut-Commissariat à imputer au Fonds Spécial d'Affectation de l'OMVS les droits de congé des intéressés ainsi que les frais d'hôtel au titre de l'hébergement provisoire décidé au moment de leur retour.

PAIEMENTS DES ARRIERES DE SALAIRE DES ENQUETEURS DU PROJET RAF/87/036

Le Conseil des Ministres autorise le Haut-Commissariat à payer aux interessés leurs arriérés de salaire et à les imputer au Fonds Spécial d'Affectation de l'OMVS.

INDEMNITES DES EXPERTS NATIONAUX PARTICIPANT A LA COMMISSION DES MARCHES ET A LA COMMISSION PERMANENTE DES EAUX

Le Conseil des Ministres autorise le Haut-Commissariat à payer les Experts des Etats participant auxdites réunions, selon le même barême.

PASSIF DE L'EX COMITE INTER-ETAT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRONOMIQUE (CIERDA)

Le Conseil des Ministres autorise le Haut-Commissariat à régler ce passif sur le Fonds Spécial d'Affectation de l'OMVS.

RADIOCOMMUNICATION

Le Conseil des Ministres invite le Haut-Commissariat à poursuivre les démarches entamées pour trouver, en rapport avec l'Etat-Siège, la solution appropriée à cette question.

REDUCTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'OMVS

Pour se prononcer définitivement, le Conseil des Ministres a décidé d'attendre de disposer des conclusions de la phase III de l'Etude Institutionelle et Financière du Projet Energie et de celles de l'Audit Financier de l'OMVS dont le dépôt est prévu pour la fin de l'année 1994.

REVISION DU BUDGET 1994 de l'OMVS

Tenant compte du changement de parité du F.CFA et de ses conséquences sur le budget de l'OMVS, le Conseil des Ministres décide des augmentations ci-après :

- DEPENSES DE PERSONNEL

Salaires :

15 % sur les éléments constitutifs du salaire, à l'exception de l'indemnité de fonction.

Le même taux est appliqué aux cotisations au titre de la retraite et de la sécurité sociale.

Frais Médicaux : 30 %

DEPENSES DE MATERIEL ET AUTRES DEPENSES

. Transport : 70 %

. Carburant : 30 %

. Autres rubriques 15 %

DEPENSES D'EQUIPEMENT : 100 %

Le Conseil des Ministres a en outre adopté un nouveau barême pour les indemnités de déplacement.

L'incidence financière de ces décisions se chiffre à 287 528 203 F.CFA.

Ainsi le budget de fonctionnement au titre de l'exercice 1994 est porté à 1 489 180 704 F.CFA.

STRUCTURE PROVISOIRE D'EXPLOITATION DES BARRAGES

Le Conseil des Ministres engage le Haut-Commissariat à relancer nos partenaires financiers pour qu'une suite favorable soit donnée aux requêtes de financement relatives à l'assistance à l'exploitation des barrages.

MISE EN PLACE DE L'AGENCE DE GESTION DES OUVRAGES COMMUNS(A.G.O.C.)

Le Conseil des Ministres engage le Haut-Commissariat à entreprendre toutes les actions nécessaires pour la convocation de l'Assemblée Générale constitutive de l'A.G.O.C. en Décembre 1994.

En outre, le Conseil des Ministres décide du principe de confier, sur la base d'un contrat de type privé, la gestion du volet énergie à un organisme professionnel ayant toute l'expertise requise.

RAPPORTS DES REUNIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DES EAUX

Le Conseil des Ministres a adopté les rapports des 18ème et 19ème Sessions de la Commission permanente des eaux.

Il invite le Haut-Commissariat à prendre en compte dans l'application des consignes de gestion les contraintes qu'elles impliquent notamment au niveau du pont de Mahina, du pont radier et des berges de Kayes.

PROJET CANAL DU CAYOR

Le Conseil des Ministres donne son accord pour la réalisation de ce projet dans la limite du débit du prélèvement de 26m3/s.

NOMINATION DU DIRECTEUR DU DEPARTEMENT DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COORDINATION (DDC)

Sur proposition du Haut-Commissaire, le Conseil des Ministres a procédé à la nomination de Monsieur Dendou OULD TAJEDINE, de nationalité mauritanienne, au poste de Directeur du DDC.

A cette occasion, le Conseil des Ministres a décidé qu'à l'avenir, les dossiers de candidature aux postes relevant de sa compétence soient transmis, à temps, à ses membres.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

Le Conseil des Ministres a décidé de tenir sa prochaine session ordinaire à Dakar à une date qui sera fixée par voie de consultation.

Nouakchott, le 21 Juillet 1994

POUR LE CONSEIL DES MINISTRES,

LE PRESIDENT

ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE SENEGAL

CONSEIL DES MINISTRES

N° ..... /OMVS/PCM

RESOLUTION N°...00249/CM/MN/N/38ème SO

Dakar, le.....

relative à la gestion de l'énergie de Manantali.

Le Conseil des Ministres de l'OMVS réuni en sa 38ème Session Ordinaire les 20 et 21 Juillet 1994 à Nouakchott,

VU la Convention du 11 Mars 1972, amendée, relative au Statut du fleuve Sénégal,

VU la Convention du 11 Mars 1972, amendée, portant création de l'OMVS,

VU la Convention du 13 Mai 1982 relative aux modalités de financement des ouvrages communs,

VU la Convention du 5 Janvier 1991 portant création de l'Agence de Gestion des Ouvrages Communs,

VU le Règlement intérieur du Conseil des Ministres,

VU le Règlement intérieur du Haut-Commissariat,

VU le Règlement financier, amendé, de l'OMVS,

VU le Statut Particulier du Personnel de l'OMVS,

ARTICLE 1 : DECIDE de confier, sur la base d'un contrat de type privé, la gestion de l'Energie de Manantali à un organisme professionnel ayant toute l'expertise requise.

ARTICLE 2 : Le Haut-Commissariat de l'OMVS est chargé de l'exécution de la présente résolution.

Nouakchott, le 21 Juillet 1994

Pour le Conseil des Ministres,

LE PRESIDENT

Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
Le Président du Conseil des Ministres

46, RUE CARNOT DAKAR - TEL : 23.45.30 - TELEX : 670 ORMIVAF - BP : 3152 - DAKAR (SENEGAL

ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE SENEGAL

CONSEIL DES MINISTRES

RESOLUTION N°....00254/CM/MN/N/38ème SO

Portant révision du budget de fonctionnement de l'OMVS pour l'exercice 1994.

Le Conseil des Ministres de l'OMVS réuni en sa 38ème Session Ordinaire les 20 et 21 Juillet 1994 à Nouakchott,

VU la Convention du 11 Mars 1972, amendée, relative au statut du fleuve Sénégal,

VU la Convention du 11 Mars 1972, amendée, portant créaton de l'OMVS,

VU le Règlement intérieur du Conseil des Ministres,

VU le Règlement financier amendé de l'OMVS,

VU le Règlement intérieur du Haut-Commissariat,

VU la Résolution N° 00251/CM/SN/D/37ème SO/94 relative au budget de fonctionnement de l'OMVS pour l'exercice 1994,

Sur rapport de la Commission des Experts,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : DECIDE des augmentations suivantes :

DEPENSES DE PERSONNEL

- Salaires : 15 % sur tous les éléments constitutifs du salaire, à l'exception de l'indemnité de fonction ;

  Le même taux est appliqué aux cotisations de retraite et de sécurité sociale.

- Frais médicaux : 30 %

DEPENSES DE MATERIEL ET AUTRES DEPENSES

- Transport : 70 %
- Carburant : 30 %
- Autres rubriques : 15 %

DEPENSEES D'EQUIPEMENT : 100 %

46, RUE CARNOT DAKAR - TEL : 23.45.30 - TELEX : 670 ORMIVAF - BP : 3152 - DAKAR (SENEGAL

ARTICLE 2 : REVISE le budget de fonctionnement de l'OMVS pour l'exercice 1994 en hausse de DEUX CENT QUATRE VINGT SEPT MILLIONS CINQ CENT VINGT HUIT MILLE DEUX CENT TROIS (287 528 203) F.CFA, répartis comme suit :

- Haut-Commissariat 117 714 161 F.CFA
- CPEB/ROSSO : 16 100 298 F.CFA
- SPEB.DIAMA 51 196 265 F.CFA
- SPEB/MANANATALI 102 517 479 F.CFA

ARTICLE 3 : ARRETE le budget de fonctionnement de l'OMVS au titre de l'exercice 1994, en recettes et en dépenses, à la somme de UN MILLIARD QUATRE CENT QUATRE VINGT NEUF MILLIONS CENT QUATRE VINGT MILLE SEPT CENT QUATRE (1 489 180 704) F.CFA répartis comme suit :

	HAUT-COMMIS.	STRUCT. EXPL.	TOTAL
MALI	212 228 508	123 279 761	335 508 269
MAURITANIE	212 228 508	78 926 986	291 155 494
SENEGAL	212 228 509	147 027 705	359 256 214
Kf.W	-	265 909 220	265 909 220
REDEVANCES	-	223 751 507	223 751 507
PARTICIPATION PERSONNEL DES STRUCTURES	-	13 600 000	13 600 000
TOTAL	636 685 525	852 495 179	1 489 180 704

Nouakchott, le 21 Juillet 1994

Pour le Conseil des Ministres,

LE PRESIDENT

Le Président du Conseil des Ministres

Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal

ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE SENEGAL

CONSEIL DES MINISTRES

RESOLUTION N°..00250./CM/MN/N/38ème SO

relative au transfert du Centre Régional de Documentation (CRD) de l'OMVS.

Le Conseil des Ministres de l'OMVS réuni en sa 38ème Session Ordinaire les 20 et 21 Juillet 1994 à Nouakchott,

VU la Convention du 11 Mars 1972, amendée, relative au statut du fleuve Sénégal,

VU la Convention du 11 Mars 1972, amendée, portant création de l'OMVS,

VU le Règlement Intérieur du Conseil des Ministres,

VU le Règlement Intérieur du Haut-Commissariat,

Article 1 : DECIDE du transfert, à Dakar, du Centre Régional de Documentation.

Article 2 : INVITE le Haut-Commissariat à évaluer l'incidence financière de ce transfert et à lui faire des propositions à l'occasion de sa prochaine Session Ordinaire.

Nouakchott, le 21 Juillet 1994

Pour le Conseil des Ministres,

LE PRESIDENT

Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
Le Président du Conseil des Ministres

46, RUE CARNOT DAKAR - TEL : 23.45.30 - TELEX : 670 ORMIVAF - BP : 3152 - DAKAR (SENEGAL

ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE SENEGAL

CONSEIL DES MINISTRES

RESOLUTION N° **00251**/CM/MN/N/38ème SO

Portant imputation au Fonds Spécial d'Affectation de dépenses de fonctionnement.

Le Conseil des Ministres de l'OMVS réuni en sa 38ème Session Ordinaire les 20 et 21 Juillet 1994 à Nouakchott,

VU la Convention du 11 Mars 1972, amendée, relative au statut du fleuve Sénégal,

VU la Convention du 11 Mars 1972, amendée, portant création de l'OMVS,

VU le Règlement Intérieur du Conseil des Ministres,

VU le Règlement Financier amendé de l'OMVS,

VU le Règlement Intérieur du Haut-Commissariat,

VU le Statut Particulier du Personnel de l'OMVS

Sur rapport de la Commission des Experts,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE : AUTORISE le Haut-Commissariat à imputer au Fonds Spécial d'Affectation de l'OMVS, les dépenses suivantes :

- droits de congés et frais d'hébergement provisoire de fonctionnaires mauritaniens à leur retour en poste ;
- salaires des enquêteurs du Projet RAF/87/036;
- règlement du passif de l'ex-Comité Inter-Etats de Recherche pour le Développement Agronomique (CIERDA).

Nouakchott, le 21 Juillet 1994

Pour le Conseil des Ministres,

LE PRESIDENT

Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
Le Président du Conseil des Ministres

46, RUE CARNOT DAKAR - TEL : 23.45.30 - TELEX : 670 ORMIVAF - BP : 3152 - DAKAR (SENEGAL

ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE SENEGAL

CONSEIL DES MINISTRES

RESOLUTION N°..00252/CM/MN/N/38ème SO

Portant barême des indemnités journalières de déplacement.

Le Conseil des Ministres de l'OMVS réuni en sa 38ème Session Ordinaire les 20 et 21 Juillet 1994 à Nouakchott,

VU la Convention du 11 Mars 1972, amendée, relative au Statut du fleuve Sénégal,

VU la Convention du 11 Mars 1972, amendée, portant création de l'OMVS,

VU le Règlement intérieur du Conseil des Ministres,

VU le Règlement financier, amendé de l'OMVS,

VU le Règlement intérieur du Haut-Commissariat,

VU le Statut Particulier du Personnel de l'OMVS,

Sur rapport de la Commission des Experts,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1: ARRETE le barême suivant pour les indemnités journalières de déplacement :

	HORS VALLEE	VALLEE
MEMBRES DU CM, HC, SG	100 000	40 000
CADRES	75 000	35 000
AGENTS D'EXCUTION	40 000	25 000

Article 2 : Le Haut-Commissaire est chargé de l'exécution de la présente résolution qui abroge et remplace toute autre décision antérieure.

Nouakchott, le 21 Juillet 1994

Pour le Conseil des Ministres,

LE PRESIDENT

Pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
Le Président du Conseil des Ministres

46, RUE CARNOT DAKAR - TEL : 23.45.30 - TELEX : 670 ORMIVAF - BP : 3152 - DAKAR (SENEGAL

ORGANISATION POUR LA MISE
EN VALEUR DU FLEUVE SENEGAL

CONSEIL DES MINISTRES

RESOLUTION N°...00253/CM/MN/N/38ème SO

relative à l'indemnité des Experts nationaux participant aux réunions de la Commission des Marchés et à celles de la Commission Permanente des Eaux.

Le Conseil des Ministres de l'OMVS réuni en sa 38ème Session Ordinaire les 20 et 21 Juillet 1994 à Nouakchott,

VU la Convention du 11 Mars 1972, amendée, relative au statut du fleuve Sénégal,

VU la Convention du 11 Mars 1972, amendée, portant création de l'OMVS,

VU le Règlement Intérieur du Conseil des Ministres,

VU le Règlement Intérieur du Haut-Commissariat,

VU le Règlement Financier de l'OMVS,

ARTICLE 1 : AUTORISE le Haut-Commissaire à payer la même indemnité aux Experts nationaux participant aux réunions de la Commission des Marchés et à celles de la Commission Permanente des Eaux.

ARTICLE 2 : Le Haut-Commissaire est chargé de l'application de la présente résolution.

Nouakchott, le 21 Juillet 1994

Pour le Conseil des Ministres,

LE PRESIDENT

Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
Le Président du Conseil des Ministres

46, RUE CARNOT DAKAR - TEL : 23.45.30 - TELEX : 670 ORMIVAF - BP : 3152 - DAKAR (SENEGAL

ORGANISATION POUR LA MISE
EN VALEUR DU FLEUVE SENEGAL
CONSEIL DES MINISTRES

RESOLUTION N° 0255/CMN/N/38e/SC
portant autorisation de prélèvement d'eau au profit du Canal du Cayor.

Le Conseil des Ministres de l'O.M.V.S. réuni en sa 38e Session Ordinaire les 20 et 21 JUillet 1994 à NOuakchott.

VU la Convention du 11 Mars 1972, amendée, relative au statut du fleuve Sénégal,

VU la Convention du 11 Mars 1972, amendée, portant création de l'OMVS,

VU la Convention du 12 Mai 1982 relative aux modalités de financement des OUvrages Communs,

VU le Réglement intérieur du Conseil des Ministres,
SUR Rapport de la Commission Permanente des Eaux,

APRES en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : AUTORISE la République du Sénégal à prélever un volume d'eau sur la base du débit de 26m³/s, au profit du Projet du Canal du Cayor.

ARTICLE 2 : Ce prélèvement est assujetti :

- au paiement d'une redevance, conformément à la tarification en vigueur,

- à l'installation, par le Projet, d'un dispositif de comptage agréé par l'OMVS et accessible à son personnel.

ARTICLE 3 : Si à terme, il y avait concurrence avec les usages agricoles, ce prélèvement viendrait en déduction du quota d'eau alloué au Sénégal pour le développement agricole en rive gauche.-

Nouakchott, le 21 Juillet 1994
Pour le Conseil des Ministres,
LE PRESIDENT

Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
Le Président du Conseil des Ministres

46, RUE CARNOT DAKAR - TEL : 23.45.30 - TELEX : 670 ORMIVAF - BP : 3152 - DAKAR (SENEGAL

ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE SENEGAL

CONSEIL DES MINISTRES

DECISION N° 000256/CM/MN/N/38ème SO

portant nomination du Directeur du Département du Développement et de la Coordination.

Le Conseil des Ministres de l'OMVS réuni en sa 38ème Session Ordinaire les 20 et 21 Juillet 1994 à Nouakchott,

VU la Convention du 11 Mars 1972, amendée, relative au statut du fleuve Sénégal,

VU la Convention du 11 Mars 1972, amendée, portant création de l'OMVS,

VU le Règlement Intérieur du Conseil des Ministres,

VU le Règlement Intérieur du Haut-Commissariat,

VU le Règlement Financier du Haut-Commissariat de l'OMVS,

VU le Statut Particulier du Personnel de l'OMVS

Sur proposition du Haut-Commissaire,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE 1 : Monsieur Dendou OULD TAJEDINE, Ingénieur Agronome, de nationalité mauritanienne, est nommé Directeur du Département du Développement et de la Coordination, en remplacement de Monsieur Sidi Mohamed OULD TALEB, remis, à sa demande, à la disposition de son Etat d'origine.

ARTICLE 2 : Le Haut-Commissaire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Nouakchott, le 21 Juillet 1994

Pour le Conseil des Ministres,

LE PRESIDENT

Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
Le Président du Conseil des Ministres

46, RUE CARNOT DAKAR - TEL : 23.45.30 - TELEX : 670 ORMIVAF - BP : 3152 - DAKAR (SENEGAL

COMMUNIQUE FINAL

La 38ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres de l'OMVS s'est tenue à Nouakchott les 20 et 21 Juillet 1994, sous la présidence de Monsieur Mohamed Lemine OULD AHMED, Ministre de l'Hydraulique et de l'Energie de la République Islamique de Mauritanie, Président en exerice du Conseil des Ministres.

Ont pris part à cette Session :

- Monsieur Cheickna Seydi Ahamadi DIAWARA, Ministre des Mines, de l'Industrie et de l'Hydraulique de la République du Mali,

- Maître Sghaïr OULD M'BARECK, Ministre du Développement Rural et de l'Environnement de la République Islamique de Mauritanie,

- Monsieur Mamadou FAYE, Ministre de l'Hydraulique de la République du Sénégal.

A également pris part à cette session Monsieur Aboubacar KEITA, Représentant de la République de Guinée en qualité d'observateur.

Après la séance solennelle d'ouverture, le Conseil des Ministres a adopté son ordre du jour axé essentiellement sur les points suivants :

Rapport d'Activités du Haut-Commissariat et des Structures d'Exploitation des Barrages pour le 1er semestre 1994.

Note sur la Réduction des Charges du Budget de Fonctionnement de l'OMVS.

Note sur la Révision du Budget Général de l'OMVS pour 1994.

Rapports de la Commission Permanente des Eaux.

Rapport de la Réunion du Comité Ad hoc sur les Projets de Textes de l'AGOC.

Projet du Canal du Cayor.

Révision de la Tarification Provisoire du Prélèvement d'Eau.

Sur l'ensemble de ces points, le Conseil des Ministres a pris d'importantes décisions et fait des recommandations tendant à améliorer encore davantage le fonctionnement de l'Organisation et à accélérer la mise en oeuvre de l'ensemble des composantes du programme d'Infrastructures Régionales.

S'agissant du Rapport d'Activités, le Conseil des Ministres a fait le point sur les activités menées par le Haut-Commissariat et les Structures Provisoire d'Exploitation des Barrages au cours du premier semestre 1994.

A cette occasion, le Conseil a réitéré ses remerciements à l'ensemble des partenaires au développement de l'Organisation dont l'assistance continue a contribué largement aux progrès enregistrés.

Il a constaté avec satisfaction que le Projet Energie avance normalement depuis la réunion de Bamako. Il a pris connaissance notamment du chronogramme révisé de réalisation de cet important volet des Infrastructures Régionales qui prévoit le lancement des Appels d'Offres des Lots Electromécanique et Génie Civil de la Centrale de Manantali respectivement en fin Juillet et courant Septembre 1994.

Par rapport au projet Navigation, le Conseil des Ministres, après avoir rappelé l'importance que les Etats attachent à la réalisation de ce volet, a invité le Haut-Commissariat à prendre toutes les mesures appropriées à sa relance.

S'agissant des propositions de réduction des charges de fonctionnement, le Conseil a engagé le Haut-Commissariat à réexaminer cette question à la lumière des propositions de structures envisagées par la 3ème phase du Projet Energie.

Le Conseil a adopté une série de mesures tendant à atténuer les effets du changement de parité du franc CFA et a révisé en conséquence certaines rubriques du budget de l'Organisation pour 1994.

En ce qui concerne la mise en place de l'Agence de Gestion des Ouvrages Communs, le Conseil des Ministres a fixé le mois de Décembre 1994 comme date butoir pour la convocation de l'Assemblée Générale Constitutive de cette Agence.

Par rapport à la Commission Permanente des Eaux, le Conseil a adopté les rapports de ses 18ème et 19ème Réunions. Dans ce cadre, il a notamment donné son accord pour le prélèvement d'eau qu'engendrerait la réalisation du Projet du Canal du Cayor.

Le Conseil des Ministres félicite le Haut-Commissaire ainsi que ses collaborateurs et les engage à redoubler d'efforts dans la réalisation des objectifs assignés à l'Organisation.

Le Conseil des Ministres se félicite de l'atmosphère sereine et cordiale qui a prévalu tout au long de ses travaux.

Au cours de cette session, il a été reçu par Monsieur Sidi Mohamed OULD BOUBACAR, Premier Ministre de la République Islamique de Mauritanie.

Les délégations de la République du Mali et de la République du Sénégal expriment leurs sincères remerciements à son Excellence MONSIEUR MAAOUYA OULD SID'AHMED TAYA, Président de la République Islamique de Mauritanie, au Premier Ministre Sidi Mohamed OULD BOUBACAR, au Gouvernement et au Peuple Mauritanien pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité généreuse qui leur ont été réservés, ainsi que pour les facilités de tous ordres qui ont largement contribué à la réussite de la 38ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres.

NOUAKCHOTT, le 21 Juillet 1994

LE CONSEIL DES MINISTRES.

ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE SENEGAL

CONSEIL DES MINISTRES

MOTION DE REMERCIEMENT

A l'issue de la 38ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres de l'OMVS tenue à Nouakchott les 20 et 21 Juillet 1994, sous la présidence de Monsieur Mohamed Lemine OULD AHMED, Ministre de l'Hydraulique et de l'Energie de la République Islamique de Mauritanie, Président en exercice du Conseil des Ministres, la délégation de la République du Mali et la délégation de la République du Sénégal, conduites respectivement par :

- Monsieur Cheickna Seydi Ahamadi DIAWARA,
  Ministre des Mines, de l'Industrie et de l'Hydraulique

- Monsieur Mamadou FAYE, Ministre de l'Hydraulique

expriment leurs sincères remerciements à Son Excellence Monsieur Maaouya OULD SID'AHMED TAYA, Président de la République Islamique de Mauritanie, au Premier Ministre, Monsieur Sidy Ahmed OULD BOUBACAR, au Gouvernement et au Peuple mauritaniens, pour l'accueil chaleureux et fraternel ainsi que pour l'hospitalité généreuse qui leur ont été réservés tout au long de leur séjour en République Islamiqe de Mauritanie.

Nouakchott, le 21 Juillet 1994

La Délégation de la
République du Mali

La Délégation de la
République du Sénégal.

ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE SENEGAL

CONSEIL DES MINISTRES

38ème SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

RAPPORT DE LA COMMISSION DES EXPERTS

NOUAKCHOTT, le 20 Juillet 1994

La Commission des Experts préparatoire de la 38ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres de l'OMVS s'est réunie à Nouakchott les 17, 18 et 19 Juillet 1994, dans la Salle de Réunion du Complexe Olympique à l'effet d'examiner les documents soumis par le Haut-Commissariat de l'OMVS sur les questions inscrites au Projet d'Ordre du Jour du Conseil des Ministres.

Ce Projet d'Ordre du Jour comporte les points suivants :

1) Rapport d'Activités du Haut-Commissariat et des Structures d'Exploitation des Barrage pour le 1er semestre 1994.

2) Note sur la Réduction des Charges du Budget de Fonctionnement de l'OMVS.

3) Note sur la Révision du Budget 1994.

4) Rapport de la Réunion de la Commission Permanente des Eaux.

5) Rapport de la Réunion du Comité Ad Hoc sur les Projets de Textes de L'AGOC.

6) Projet du Canal du Cayor.

7) Note Relative au Réajustement de la Tarification Provisoire des Prélèvements d'Eau.

8) Questions Diverses.

A la séance d'ouverture de la réunion, Monsieur Baba OULD SIDI ABDALLAH Haut-Commissaire de l'OMVS s'est adressé à la Commission des Experts pour présenter les grandes lignes des points inscrits au projet d'ordre du jour.

Il a, ce faisant, exprimé les principales préoccupations de l'organe exécutif sur ces points et souhaité que la réunion fasse au Conseil des Ministres des recommandations les prenant en compte.

Après la suspension de séance, la Commission a désigné le bureau suivant :

- Président, MAURITANIE
  Monsieur Moustapha OULD MAOULOUD

- Rapporteur, MALI - Monsieur Harouna DIAKITE

- Co rapporteur, HAUT-COMMISSRIAT - Oumar BA

La liste des participants est donnée en annexe.

I. RAPPORT D'ACTIVITES DU HAUT COMMISSARIAT ET DES STRUCTURES D'EXPLOITATION DES BARRAGES POUR LE 1er SEMESTRE 1994.

Sur ce point, la Commission a entendu la présentation par le Haut-Commissariat de son Rapport d'Activités pour le 1er Semestre 1994.

I.1 DEPARTEMENT DE L'INFRASTRUCTURE REGIONALE

I.1.1 Projet Energie

La présente Session du Conseil des Ministres se déroulant à peine quelques semaines après la 30ème Session Extraordinaire élargie aux Bailleurs de fonds du Projet Energie, tenue à Bamako du 2 au 4 Juin 1994, le Haut-Commissariat a fait le point sur l'état d'avancement des décisions essentielles issues de cette réunion :

- le lancement de l'appel d'offres pour le Lot Génie Civil de la Centrale Hydroélectrique de Manantali ;
- le lancement de l'appel d'offres pour le Lot Electromécanique de la Centrale Hydroélectrique de Manantali ;
- le lancement de l'appel d'offres pour le choix du Consultant chargé de la supervision et du contrôle de l'ensemble des travaux du Projet Energie.

Il a rappelé que le lancement de l'appel d'offres du Lot Electro-mécanique courant Juillet avait été conditionné à la validation de la présélection des Entrepreneurs du Lot Génie Civil de la Centrale par les Bailleurs de Fonds de ce Lot.

La réunion de Bamako avait demandé au Haut-Commissariat de se rapprocher de la Banque Mondiale pour tenir compte de ses observations sur le rapport de préqualification des Entreprises du Lot Génie Civil qui porte notamment sur le rejet par l'OMVS de la candidature du Groupement Zublin/Dyckerhoff/Sageccom, qui a un litige avec l'OMVS dans le cadre de la réalisation du Lot I (Génie Civil du barrage de Manantali - réparation du rip rap).

Suite à la révision de ce rapport sur la base des commentaires de la Banque Mondiale, cette Institution a fait savoir au Haut-Commissariat qu'elle n'a plus d'objection à la nouvelle liste des Entreprises présélectionnées.

A la suite de cet exposé, la Commission des Experts a suggéré les recommandations suivantes :

- Le Haut-Commissariat doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les rapports sur l'optimisation (ligne Ouest Kaédi-Boghé) soient transmis dans les meilleurs délais aux Bailleurs de fonds et aux Etats ;

- l'affectation du financement belge doit être clarifiée dans les meilleurs délais ;

- le Haut-Commissariat doit procéder à un examen approfondi des conditionnalités formulées par les bailleurs de fonds lors de la 30ème Session Extraordinaire de Bamako et faire ressortir celles qui relèvent respectivement des Etats et du Haut-Commissariat afin que des dispositions soient prises en temps opportun pour les lever.

Suite aux réponses du Haut-Commissariat sur les questions relatives au plan de financement du Projet Energie, la Commission des Experts recommande au Conseil des Ministres d'inviter le Haut-Commissariat à poursuivre la concertation avec les bailleurs de fonds pour une meilleure connaissance de l'affectation de leurs engagements aux différentes composantes du projet.

La Commission des Experts a pris connaissance du Chronogramme général du Projet Energie, présenté par le Haut-Commissariat.

La Commission a constaté que certaines contraintes pèsent sur le respect du calendrier :

- bouclage du financement
- choix de l'Ingénieur-Conseil chargé de la Supervision
- disponibilité de certaines études indispensables pour l'évaluation, par les Bailleurs de fonds, du Projet Energie
- problèmes de conditionalités.

La Commission recommande au Conseil des Ministres d'engager le Haut-Commissariat à :

- assurer le suivi de la coordination et de la finalisation des études ;

- attirer l'attention du Conseil des Ministres sur les éventuels retard pouvant découler des contraintes ci-dessus mentionnées ;

- engager les Etats à préconiser pour le Projet Energie les procédures d'urgences pour la mise en vigueur des conventions de financement.

I.1.2. Projet Navigation

Le Haut-Commissariat a informé la Commission de l'intention de la BAD de financer en 1995 les Etudes de faisabilité et d'exécution du système de cabotage qui constituent la première étape de réalisation du Projet Navigation.

La Commission après avoir rappelé l'importance que les Etats attachent à la réalisation de ce volet, recommande au Conseil des Ministres d'inviter le Haut-Commissariat à prendre toutes les mesures appropriées pour la relance du Projet Navigation.

A cet effet, elle suggère au Conseil des Ministres d'inviter le Haut-Commissariat à entreprendre une campagne de promotion de ce projet dans sa nouvelle configuration.

I.1.3. Projets Routiers

I.1.3.1. Travaux de revêtement de la route d'accès à Manantali

Le Haut-Commissariat a informé la Commission de l'intention de la BAD de financer en 1995 les travaux de revêtement de la route d'accès à Manantali.

I.1.3.2. Route de liaison SAINT-LOUIS/DIAMA/ROSSO

Le Haut-Commissariat a porté à la connaissance de la Commission des Experts que la BOAD a marqué son accord pour le financement des études et travaux de revêtement de la Route d'Accès à Diama.

S'agissant de la Route de liaison Diama/Rosso, la BID à qui une requête a été adressée a informé le Haut-Commissariat que ce dossier est en cours d'instruction auprès de ses services compétents.

I.1.4. Endiguements Barrage de Diama

I.1.4.1. Endiguement Rive Gauche

La Commission a pris connaissance de l'état d'avancement des travaux de réhabilitation de l'endiguement rive gauche dont l'achèvement nécessite l'utilisation de la provision pour imprévu et divers du projet. Le Bailleurs de fonds (CFD) a marqué son accord sur cette question.

Le Haut-Commissariat a également informé la Commission de l'existence de points bas entre le barrage de Diama et l'extrémité de la digue PKO. Une requête de financement est en cours d'élaboration et sera soumise prochainement à la CFD qui a déjà financé les études topographiques.

I.1.4.2. Endiguement Rive Droite

La Commission des Experts a noté que la deuxième phase des travaux de l'endiguement rive droite se déroule de manière satisfaisante. Elle recommande au Conseil des Ministres d'inviter le Haut-Commissariat à trouver une solution pour l'alimentation en eau par des systèmes de franchissement adéquats des périmètres irrigués traversés par la digue.

I.1.4.3. Endiguement en amont de Rosso (Rive Gauche et Rive Droite)

L'existence de points bas a été constaté en rive droite (Rosso-Jedr El Moghen) et en rive gauche (Rosso-Dagana) qui nécessite la réalisation d'endiguements pour lesquels la CFD vient de financer les études topographiques.

La Commission des Experts constate qu'il y a des dépassements sur les marchés d'endiguement sans que les Etats n'en soient préalablement informés. En conséquence, elle recommande au Conseil des Ministres d'inviter le Haut-Commissariat à présenter une évaluation concernant ces dépassements.

I.1.4.4. Réparation Digue fermeture Rive Droite Barrage de Diama

Le Haut-Commissariat a informé la Commission que les travaux de réparation de la partie endommagée de la digue de fermeture rive droite du Barrage de Diama se sont achevés dans les délais. La réception provisoire des travaux est prévue pour le 23 Juillet 1994.

I.1.5. Réparation RIP RAP du Barrage de Manantali

Le Haut-Commissariat a porté à la connaissance de la Commission des Experts que la signature du contrat pour la réparation du rip rap du barrage de Manantali a été effectuée le 13 Juillet 1994.

I.1.6. Etablissement de Plans Fonciers des Ouvrages Communs

La Commission des Experts a été informée de l'achèvement des travaux d'établissement de plans fonciers des ouvrages communs déjà réalisés (Barrage de Diama et Endiguements, Barrage de Manantali). La Commission recommande au Conseil des Ministres d'inviter les Etats à procéder aux réserves foncières dès que les plans leur seront transmis par le Haut-Commissariat.

I.1.7. Projet d'Hydrologie, d'Hydrogéologie et de Cartographie

La Commission des Experts, après avoir noté avec satisfaction la parution régulière du bulletin périodique d'informations hydrologiques de l'OMVS, recommande au Conseil des Ministres d'inviter le Haut-Commissariat à :

- organiser durant cet hivernage le séminaire de sensibilisation pour la mise en oeuvre des procédures relatives au test de la première phase de l'étude du plan d'alerte avec la participation du Consultant. Le financement de ce séminaire n'ayant pas été retenu par le Bailleur de fonds de l'étude (Kf.W), les Etats-Membres et le Haut-Commissariat devront assurer, chacun en ce qui le concerne, la prise en charge de leurs Experts ;

- rechercher activement au plan régional le financement de la reprise, des activités de collecte et de traitement des données hydrogéologiques des secteurs de Rosso, Saint-Louis et Manantali dans le cadre du suivi de la salinité pour ce qui concerne le Delta et de l'identification des mécanismes de recharge et d'infiltration des nappes pour ce qui est du Haut Bassin du fleuve Sénégal ;

- à procéder immédiatement au transfert des bases de données hydrogéologiques et des logiciels connexes aux Etats-Membres et, de définir avec les services compétents de ceux-ci, les modalités pratiques de ce transfert (formation à l'utilisation des logiciels, installation, etc...) ;

- s'agissant du volet inachevé de la cartographie, la Commission des Experts a noté la communication faite par le Haut-Commissariat de la prise en considération de cette composante du programme de l'OMVS par le Bureau régional de l'OUA chargé du projet d'aménagement et de restauration du massif du Fouta Djalon, dont la 3ème réunion du Comité Consultatif vient de se tenir à Labé (République de Guinée) ;

- s'agissant du projet de prévision des débits de gestion des ouvrages communs de l'OMVS, la Commission a pris acte de la prise en compte par le Bureau régional de l'OUA de l'extension de ce projet au Haut-Bassin Guinéen dans le cadre de l'amélioration dans la prévision de la retenue de Manantali pour la recherche de financement par cet organisme ;

f) la Commission a noté les informations fournies par le Haut-Commissariat faisant état de la non existence en territoire guinéen de projet susceptible de modifier le régime hydaulique du Bafing. Le seul projet en cours de réalisation dont le financement est bouclé concerne le barrage hydroélectrique de Garafiri situé sur le Konkouré qui est un affluent du fleuve Niger. Cet ouvrage dont le démarrage des travaux est prévu en 1995 est financé par la BIRD, la CFD et les Pays arabes.

I.2. DEVELOPPEMENT ET COORDINATION

En ce qui concerne le Département du Développement et de la Coordination, la Commission des Experts formule les observations et recommandations suivantes :

- Observations d'ordre Général

Au niveau de l'étude macro-économique tout comme pour les autres études, il est demandé d'observer une hamonisation dans la présentation de même que le regroupement de certaines études notamment l'étude des problèmes d'environnement et de protection des milieux naturels dans le Delta du fleuve et l'étude sur la protection de l'environnement et la préservation des écosystèmes du Bassin du fleuve Sénégal qui en fait sont une même étude.

- Observations de fonds

La Commission se félicite des efforts entrepris par le Haut-Commissariat de l'OMVS pour le démarrage effectif de l'étude environnementale du Delta et recommande la poursuite des efforts déjà entrepris en vue de l'obtention du financement nécessaire pour étendre l'étude à l'ensemble du Bassin du fleuve Sénégal.

Pour l'étude du Plan Directeur de Santé la Commission des Experts suggère la tenue d'une réunion regroupant les experts des Etats-Membres, du Haut-Commissariat et du Bailleur de fonds pour en assurer une meilleure coordination.

La Commission recommande la tenue du Comité régional de planification dans les meilleurs délais, c'est-à-dire dès le dépôt des rappports définitifs de l'étude macro-économique et de l'étude du Plan Directeur Minier et agro-industriel du Bassin du fleuve Sénégal.

Au niveau du Suivi évaluation et compte tenu de son importance, la Commission des Experts recommande au Haut-Commissariat de définir les tâches qui relèvent de sa compétence et celles du ressort des Etats. Cette approche doit être systématisée.

I.3. INVESTISSEMENTS ET DETTE

En guise de présentation, le Haut-Commissariat a rappelé les actions essentielles menées durant le premier semestre,conformément à son programme d'activités, en mettant l'accent sur les questions d'importance nécessitant des décisions ou recommandations du Conseil des Ministres.

Demandes de paiement en suspens :

La Commission des Experts a été informée des efforts entrepris par les Etats-Membres pour le règlement aux bailleurs de fonds de l'OMVS des arriérés du service de la dette. Elle suggère au Conseil des Ministres de recommander aux Etats de poursuivre ces efforts pour, d'une part, qu'une suite soit donnée aux demandes de paiement qui restent en suspens et, d'autre part, pour créer les conditions les plus favorables pour l'achèvement des projets en cours et la poursuite du programme régional.

Timbre douanier :

L'institution par un Etat-Membre d'un timbre douanier ayant touché les projets réalisés sur financement extérieur par l'OMVS, la Commission suggère au Conseil des Ministres d'inviter l'Etat-Membre concerné et le Haut-Commissariat à poursuivre les actions entreprises pour aboutir rapidement à une solution effective permettant d'éviter toute incidence néfaste sur la réalisation des projets de l'OMVS.

Gestion de la dette et de la Clef de répartition des coûts des charges des ouvrages communs :

La Commission recommande au Conseil des Ministres d'inviter le Haut-Commissariat à effectuer, au plus tôt et en rapport avec les Etats-Membes, l'actualisation et la poursuite de la collecte des données, en vue de la tenue dans les meilleurs délais de la Session Extraordinaire élargie aux Ministres chargés des Finances. Le principe de la tenue de cette session a déjà été retenu par le Conseil pour examiner le Rapport Final de l'Etude de répartition, décider des options et des données pour le calcul d'une nouvelle clef et statuer sur toutes les questions relatives au paiement régulier des montants compensatoires résultant de la "dette croisée" entre les Etats-Membres.

En outre, elle suggère au Conseil des Ministres d'engager le Haut-Commissariat à poursuivre les démarches entreprises auprès de l'USAID pour la mise en oeuvre complète des volets Formation et Equipement.

I.4. COMMUNICATION ET RELATIONS EXTERIEURES

Le Haut-Commissariat a fait le point des activités menées dans ce domaine. La Commission après cet exposé, s'est apaisantie sur les aspects suivants :

I.4.1. Rapport avec les médiats

La Commission des Experts, après avoir souligné l'importance de la Communication et la nécessité de réaliser le programme de Communication adopté lors de la 36ème Session Ordinaire, recommande au Conseil des Ministres d'inviter le Haut-Commissariat à renforcer ses relatons avec les médiats nationaux afin de faire mieux connaître l'OMVS, ses activités et ses réalisations.

I.4.2. Jumelage des Villes du Bassin

La Commission des Experts recommande au Conseil des Ministres d'inviter les Eats-Membres et le Haut-Commissariat à prendre toutes les dispositions utiles en vue de la célébration des cérémonies de jumelage entre Bakel, Kaédi et Kayes.

I.4.3. Colloque sur les enjeux de l'Après-Barrages

La Commission des Experts suggère au Conseil des Ministres d'inviter le Haut-Commissariat à organiser cette rencontre avant la fin de l'année.

I.5 DOCUMENTATION

La Commission des Experts a pris connaissance de la note présentée par le Haut-Commissariat relative à la tarification des prestations du Centre Régional de Documentation.

Elle se félicite de la session de formation organisée à l'intention des responsables des antennes nationales, des services de documentation des cellules nationales de coordination de l'OMVS et des sociétés nationales de développement.

La Commission recommande d'autoriser le Haut-Commissariat à facturer les prestations du CRD.

A cet égard, la Commission des Experts recommande au Conseil des Ministres d'engager le Haut-Commissariat à lui présenter une note portant sur des tarifs différenciés (usagers publics et autres).

La gestion des ressources ainsi générées par cette facturation se fera conformément au règlement financier de l'Organisation.

I.6. GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE

SITUATION DES CONTRIBUTIONS

ETATS-MEMBRES	ARRIERES	CONTRIBUTIONS 1994	TOTAL
MALI	718 805 068	258 891 456	718 805 068
MAURITANIE	195 302 894	227 986 563	423 289 457
SENEGAL	272 609 001	275 483 960	548 047 961
TOTAL	1 186 722 963	762 316 979	1 949 033 942

SITUATION DES REDEVANCES

REDEVANCES PAYS	ARRIERES	REDEVANCES 1994	TOTAL
C.S.S./SENEGAL	639 364 440	166 448 883	805 813 323
SAED/SENEGAL	12 044 000	24 380 000	36 424 000
SOCAS/SENEGAL	7 665 584	-	7 665 584
SONADER/ MAURITANIE	2 606 500	25 530 000	28 136 500
SONEES/SENEGAL	-	15 090 528	15 090 528
E.D.M./MALI	-	1 305 378	1 305 378
SONELEC/ MAURITANIE	-	297 600	297 600
TOTAL	661 620 524	233 052 389	894 732 913

La Commission attire l'attention du Conseil des Ministres sur la gravité de la situation financière de l'Organisation réflétée par les tableaux ci-dessus.

Rapports avec les Institutions de retraite et de Sécurité Sociale

Concernant les pénalités pour retard appliquées à l'Organisation. la Commission des Experts suggère au Conseil des Ministres de réitérer aux Etats-Membres sa recommandation les invitant à obtenir une exonération pour l'OMVS.

Les montants réclamés par les Institutions de retraitee portent sur 85 Millions pour le principal et 40 Millions pour les pénalités.

Litiges et Contentieux

Le Comité recommande au Conseil des Ministres d'inviter le Haut-Commissariat à réactiver le dossier et à exploiter toutes les possibilités de recours, en rapport avec l'Etat-Siège.

Relecture des textes

Après avoir rappelé les différentes recommandations du Conseil des Ministres sur la question, la Commission des Experts demande au Conseil d'inviter le Haut-Commissariat à lui présenter à sa prochaine session ordinaire des propositions.

A cet effet un Comité ad hoc comprenant deux représentants par Etat-Membre et le Haut-Commissariat de l'OMVS devra être convoqué dans les meilleurs délais.

Prise en charge de l'hébergement provisoire des fonctionnaires mauritaniens ayant rejoint leur poste après les événement de 1989.

La Commission des Experts recommande au Conseil des Ministres d'autoriser le Haut-Commissariat à imputer les frais correspondant au Fonds Spécial d'Affectation.

Une délégation émet des réserves sur cette question.

Paiement des droits à congé des fonctionnaires mauritaniens ayant rejoint leur pays d'origine lors des événements d'Avril 1989.

La Commission des Experts recommande au Conseil des Ministres d'autoriser le Haut-Commissariat à imputer le paiement de ces droits sur le Fonds Spécial d'Affectation (estimation totale : 14 792 400 F.CFA).

Toutefois une délégation a émis une réserve tant sur le principe de la réclamation du paiement des droits par les intéressés qu'à celui de la gestion de la question par le Haut-Commissariat.

Paiement d'indemnités aux experts nationaux à l'occasion des réunions de la Commission des Marchés et de la Commission Permanentes des Eaux.

La Commission des Experts, compte tenu du fait que les réunions peuvent se dérouler dans différents lieux du Pays hôte, recommande au Conseil des Ministres d'autoriser le Haut-Commissariat à appliquer le même barême à tous les participants.

Radiocommunication

Concernant les redevances réclamées par la SONATEL au Haut-Commissariat, la Commission des Experts, en vertu de l'Accord-Cadre et de la pratique des autres Etats-Membres, suggère au Conseil des Ministres de recommander à l'Etat-Membre concerné et au Haut-Commissariat d'entreprendre des démarches en vue de trouver une solution à cette question.

Arriérés de salaires des enquêteurs du Projet RAF/87/036.

La Commission des Experts recommande au Conseil des Ministres d'autoriser le Haut-Commissariat à payer les droits dus aux intéressés au titre du premier trimestre 1992 et d'imputer la dépense au Fonds Spécial d'Affectation.

Arriérés au titre du CIERDA.

La Commission suggère au Conseil des Ministres d'inviter le Haut-Commissariat à payer cet endettement sur le Fonds Spécial d'Affectation.

I.7. STRUCTURES D'EXPLOITATION DES BARRAGES

I.7.1. Activité d'exploitation des barrages

La Commission des Experts a noté certaines difficultés rencontrées dans l'expoitation des barrages dues essentiellement d'une part à la réduction des moyens de fonctionnement et d'équipement du fait de la dévaluation intervenue, et d'autre part à des problèmes de trésorerie.

La Commission des Experts tenant compte :

- de la nécessité d'assurer la gestion et la maintenance adéquates des ouvrages afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle ;

- de ce que le recouvrement des dépenses d'entretien des ouvrages constitue une conditionnalité de nos partenaires financiers du prcjet énergie avant l'évaluation de ce dernier.

recommande au Conseil des Ministres :

- d'inviter les Etats à redoubler d'efforts pour le paiement des contributions à bonne date ;

- d'engager le Haut-Commissariat à dégager sur les fonds disponibles les moyens nécessaires au fonctionnement et à l'entretien des ouvrages et des installations.

La Commission des Experts a noté que malgré les efforts consentis, les arriérés de redevances de prélèvements d'eau atteignent un niveau très important.

Aussi recommande-t-elle au Conseil des Ministres d'inviter le Haut-Commissariat à redoubler les efforts entrepris auprès des usagers pour le réglement de leur passif et le paiement régulier des redevances.

La Commission des Experts recommande au Conseil des Ministres d'engager le Haut-Commissariat a relancer nos partenaires financiers pour la mise en oeuvre rapide des requêtes de financement relative à l'assistance à l'exploitation des barrages.

I.7.2. Mise en place de l'Agence de Gestion des Ouvrages Communs

La Commission des Experts a enregistré avec satisfaction l'état d'avancement des actions entreprises dans la mise en place de l'Agence.

Compte tenu du fait que nos partenaires financiers font de la mise en place de l'Agence un préalable aux négociations relatives au Projet Energie, elle recommande au Conseil des Ministres d'engager le Haut-Commissariat à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour convoquer l'Assemblée constitutive de l'Agence au plustard en Novembre 1994.

II. NOTE SUR LA REDUCTION DES CHARGES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'OMVS

Sur cette question il n'y a pas eu de consensus. Trois positions se sont dégagées :

1ère Position

1) La réflexion s'est limitée seulement aux cas du personnel du DIR et du CRD et ne s'est pas étendu ni aux autres structures (Barrages de Manantali et Diama, Structure Provisoire d'Exploitation des Barrages/ROSSO), ni aux postes dépenses de matériel et d'équipement.

2) Ce document qui est en retrait par rapport à la note proposée par la Commission ad hoc composée des représentants des Etats-Membres et du Haut-Commissariat, s'écarte de ce fait des préoccupations exprimées par le Conseil des Ministres.

3) Il est donc proposé le retrait de l'examen de ce dossier au présent Conseil des Ministres et il est recommandé à ce dernier d'inviter le Haut-Commissariat à poursuivre la réflexion sur cette question et à transmettre au plus tard en Octobre 1994 aux Etats des propositions plus complètes et plus motivées.

2ème Position

1) La proposition du Haut-Commissariat n'est pas suffisamment explicitée tant du point de vue des scénarios de base que du point de vue de son incidence sur le budget.

2) La proposition aurait dû s'inscrire dans un dispositif global de restructuration de charges de l'Organisaton dont les aspects charges du personnel ne sont qu'un élément .

   En conséquence nous estimons :

   a) que la proposition doit être retenue comme un effort propre du Haut-Commissariat qui ne doit pas préjuger d'efforts ultérieurs de restructuration sur lesquels l'attention doit être attirée ;

   b) que le Haut-Commissariat doit proposer des mesures plus substantielles à la prochaine session budgétaire du Conseil des Ministres.

3ème Position

Après examen des propositions de réduction des charges de fonctionnement faites par le Haut-Commissariat et portant essentiellement sur le personnel d'exécution du Haut-Commissariat, la délégation estime :

1) qu'elles constituent un net recul par rapport à celles faites par le Comité ad-hoc des Experts des Etats-Membres commis à cet effet en Décembre 1993.

2) que les éléments permettant d'apprécier toutes les incidences financières et sociales, notamment sur les économies attendues, n'ont pas été fournis.

En conséquence, elle recommande au Conseil des Ministres d'inviter le Haut-Commissariat à accélérer la mise en oeuvre de l'étude de restructuration financée par la Banque Mondiale et qui d evrait être disponible avant la fin de l'année 1994.

III. NOTE SUR L'INCIDENCE DE LA DEVALUATION DU F.CFA SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'OMVS

3.1. Dépenses de personnel

3.1.1. Salaires

Le Haut-Commissariat a proposé une augmentation de 40%. Les Experts des Etats recommandent au Conseil des Ministres d'arrêter les augmentations tel qu'il suit :

- Salaire et accessoires : 15 %
- Indemnité de logement : 15 %
- Indemnité kilométrique : 15 %
- Allocation familiales : 15 %
- Heures supplémentaires : 15 %
- Retraite et Sécurité Sociale 15 %

S'agissant de l'indemnité de fonction, le maintien à son niveau d'avant dévaluation est recommandé.

3.1.2. Indemnités de Mission

Prenant en compte le nouveau barème adopté par l'Etat Siège qui sert de référence en la matière, la Commission des Experts recommande au Conseil des Ministres d'adopter le barème suivant :

HORS VALLEE

- Membres du Conseil des Ministres, HC, SG : 100 000 F.CFA
- Cadres : 75 000 F.CFA
- Agents d'exécution : 40 000 F.CFA

DANS LA VALLEE

- Membres du CM, HC, SG : 40 000 F.CFA
- Cadres : 35 000 F.CFA
- Agents d'exécution : 25 000 F.CFA

3.1.3. Frais médicaux

La Commission des Experts propose au Conseil des Ministres d'arrêter une augmentation de 30 % de cette rubrique et de décider de maintenir le statu-quo en ce qui concerne le taux (40 %) de remboursement de frais pharmaceutiques par le Haut-Commissariat et des structures d'exploitation des barrages.

3.1.4. Dépenses de matériel et autres dépenses

La Commission des Experts recommande au Conseil des Ministres :

- une augmentation de 70 % des frais de transport aérien ;
- une hausse de 30 % au niveau de la rubrique carburant;
- un accroissement de 15 % pour les rubriques Eau, Electricité, Téléphone, fourniture de bureau.

3.1.5. Dépenses d'Equipement

La Commission des Experts propose au Conseil des Ministres d'autoriser une augmentation de 100 % en ce qui concerne les équipements importés.

Compte tenu de ces propositions, l'augmentation du budget 1994 s'élève au total à 287 528 203 F.CFA dont :

- Haut-Commissariat	117 714 161 F.CFA
- CPEB/ROSSO	16 100 298 F.CFA
- Structure d'Exploitation/DIAMA	51 196 265 F.CFA
- Structure d'Exploitat°/MANANTALI	102 517 479 F.CFA

La couverture de cette augmentation devra être assurée à concurrence de 223 602 998 F.CFA par les Etats-Membres et de 63 925 205 F.CFA par la Kf.W conformément au tableau ci-après :

	Haut-Commissariat	Struct. d'Expl.	TOTAL
MALI	39 238 053	37 378 760	76 616 813
MAURITANIE	39 238 053	23 930 877	63 168 930
SENEGAL	39 238 055	44 579 200	83 817 255
Kf.W(MANANTALI)	-	63 925 205	63 925 205
TOTAL	117 714 161	169 814 042	287 528 203

S'agissant du personnel en service au niveau de la Cellule Provisoire d'Exploitation des Barrages à Rosso deux Etats attirent l'attention du Conseil des Ministres sur la situation sociale de ce personnel dont la monnaie de référence est l'OUGUIYA. Ces deux délégations suggèrent au Conseil des Ministres d'inviter le Haut-Commissariat à en étudier toutes les implications et les solutions permettant de régler ce problème naît de la dévaluation du Franc CFA.

IV. RAPPORTS DE LA REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DES EAUX

La Commission des Experts a examiné les rapports des 18ème et 19ème Réunions de la Commission Permanente des Eaux et recommande au Conseil des Ministres l'adoption de ces rapports.

V. RAPPORT DU COMITE AD HOC CHARGEE D'EXAMINER LES PROJETS DE TEXTES DE BASE DE L'AGOC

Sur la base du rapport élaboré par le Comité ad hoc chargé d'examiner les projets de textes relatifs aux statuts au Contrat de Gestion, au Cahier des Charges, à l'Accord de Siège, la Commission a identifié certaines questions majeures sur lesquelles elle sollicite un avis du Conseil des Ministres.

La Répartition du Capital

Aux termes de la Convention du 05 Janvier 1991 portant création de l'AGOC, il est indiqué à l'article 4 que l'AGOC qui est une Société d'Economie Mixte avec un capital dont 75 % au moins sont détenus par les Etats-Membres à parts égales, le reste se répartissant entre diverses personnes morales de droit privé résidant dans les trois Etats-Membres selon la même répartition égalitaire que les Etats.

La Résolution N° 18 CCEG/MN/N du 25 Août 1992 relative à l'ouverture du capital de l'AGOC a décidé d'ouvrir le capital de l'Agence aux opérateurs économiques publics et privés tant nationaux qu'étrangers et à nos partenaires au développement.

Il importe donc de préciser, si l'ouverture du capital aux partenaires étrangers et aux partenaires au développement doit se faire dans la quote-part de 75 % initialement fixée pour les Etats ou sur celle réservée aux opérateurs économiques nationaux.

Montant du Capital

En attendant le démarrage du volet énergie, les recettes escomptées à partir des redevances, de prélèvements d'eau ne pourront à elles seules faire face aux charges d'Exploitation. La Structure d'Exploitation sera donc déficitaire durant toute cette phase transitoire.

Aussi compte tenu de l'importance des investissements mis en oeuvre (près d'un Milliard de dollars US) et de l'importance des déficits d'exploitation, il est proposé un capital de trois Milliards de Francs CFA qui sera libéré conformément aux dispositions édictées par la loi du pays siège.

Répartition des Recettes d'Exploitation Excédentaires

L'Agence étant une Société d'Economie Mixte, il importe pour intéresser le privé de prévoir dans les textes de base (notamment la Convention du 12 Mai 1982) la possibilité de répartition des dividendes.

Démarrage de l'Agence

Compte tenu du fait que la Mise en place de l'Agence est un préalable pour nos partenaires au développement avant toute négociation du Projet Energie, la Commission des Experts rappelle sa recommandation faite ci-dessus.

La Commission des Experts recommande au Conseil des Ministres de proposer :

- la révision de la Convention du 05 Janvier portant création de l'AGOC, notamment l'ouverture du capital de l'AGOC ;

- l'amendement de la Convention du 12 Mai 1982 relative aux modalités de financement des Ouvrages Communs dans le sens de la prise en compte de la nécessaire répartition des dividendes d'exploitation.

VI. PROJET DU CANAL DU CAYOR

La Commission des Experts recommande au Conseil des Ministres d'autoriser la réalisation du projet du Canal du Cayor. En effet, ce projet qui prélève de l'eau à partir du Lac de Guiers, n'aura pas d'incidence négative sur la production d'énergie, ni sur la navigabilité selon les conclusions de l'étude demandée par le Conseil des Ministres, ni sur la qualité de l'eau du fleuve. Par contre, il pourrait être fait au détriment des débits réservés à l'agriculture.

En conséquence, la Commission recommande au Conseil des Ministres de donner son accord pour la réalisation de ce projet dans la limite du débit de prélèvement de $26m^3/s$ à condition que :

1. à terme et en cas de concurrence avec les usagers agricoles, ce prélèvement viendrait en déduction du quota d'eau alloué au Sénégal pour le développement agricole en rive gauche ;

2. le projet soit assujetti au paiement de redevance d'eau au tarif fixé par l'OMVS ;

3. le Canal soit équipé d'un dispositif de comptage agréé par l'OMVS et accessible à son personnel.

VI. PROJET DU CANAL DU CAYOR

La Commission des Experts recommande au Conseil des Ministres d'autoriser la réalisation du projet du Canal du Cayor. En effet, ce projet qui prélève de l'eau à partir du Lac de Guiers, n'aura pas d'incidence négative sur la production d'énergie, ni sur la navigabilité selon les conclusions de l'étude demandée par le Conseil des Ministres, ni sur la qualité de l'eau du fleuve. Par contre, il pourrait être fait au détriment des débits réservés à l'agriculture.

En conséquence, la Commission recommande au Conseil des Ministres de donner son accord pour la réalisation de ce projet dans la limite du débit de prélèvement de $26m^3/s$ à condition que :

1. à terme et en cas de concurrence avec les usagers agricoles, ce prélèvement viendrait en déduction du quota d'eau alloué au Sénégal pour le développement agricole en rive gauche ;

2. le projet soit assujetti au paiement de redevance d'eau au tarif fixé par l'OMVS ;

3. le Canal soit équipé d'un dispositif de comptage agréé par l'OMVS et accessible à son personnel.

VII. NOTE RELATIVE AU REAJUSTEMENT DE LA TARIFICATION PROVISOIRE DES PRELEVEMENTS D'EAU.

La Commission des Experts a pris connaissance des propositions du Haut-Commissariat sur la tarification relative aux prélèvements d'eau.

La Commission des Experts estime qu'il est prématuré de réajuster le tarif adopté à la 37ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres.

En conséquence, elle recommande au Conseil des Ministres d'engager le Haut-Commissariat et les structures relais à entreprendre toutes les actions nécessaires pour :

- intensifier la campagne de sensibilisation des usagers sur la nécessité de s'acquitter des redevances de prélèvements d'eau qui sont encore loin de réfléter le niveau du service rendu ;
- augmenter le taux de recouvrement des redevances ;
- recenser de façon plus exhaustive l'ensemble des usagers.

LA COMMISSION DES EXPERTS

LISTE DES PARTICIPANTS

. Sitapha	TRAORE	- CT/MMIH/MALI
. Mamédy	SACKO	- Cellule OMVS/MMIH/MALI
. Abdoulaye	BERTHE	- SGG/MALI
. Nancoman	KEITA	- DN-GR/MDRE/MALI
. Mountaga	DIALLO	- DNHE/MALI
. Mama	TRAORE	- MFC/MALI
. Harouna	DIAKITE	- EDM/MALI
. Seydou	KONATE	- EDM/MALI
. Moustapha Ould	MAOULOUD	- CT/MHE/CM/OMVS/RIM
. Mohamed Ould	BABETTA	- DG/SONADER/RIM
. Oumar	COULIBALY	- Directeur Adjt DEAB/MDRE/RIM
. Lam	Mamadou	- DED/SONELEC/RIM
. Sidi Mohamed Ould	SIDATY	- CI/SONELEC/RIM
. Guisset Alassane	Chérif	- DET/SONADER/RIM
. Mohamed Ould	BAHIYA	- CN/OMVS/RIM
. Camara	Fodié	- CN/OMVS/MHE/RIM
. Tall	Ousmane	- SONELEC/RIM
. Mohamed Ould	Abdellahi	- SONELEC/RIM
. Brahim Ould	BAH	- SONELEC/RIM
. Mohamed Ould Sidi	Mohamed	- CN/OMVS/MHE/RIM
. Mohamed Fadel Ould	SAAD BOUH	- CN/OMVS/MHE/RIM
. Antoine Diokel	THIAW	- Cellule OMVS/SENEGAL
. Abdourahim	NDIAYE	- S.A.E.D./SENEGAL

./.

. Karim	DEMBELE	- Secrétaire Général
. Oumar	BA	- Directeur du Dpt des Inv.et Dette.
. Djibril	SALL	- Direct. Infrast.Régionale
. Dendou Ould	TAJEDINE	- Direct.Dpt Dév. et Coord.p.i.
. Mohamed Lemine Ould	SAAD BALLA	- Conseiller Juridique
. Mamadou	LAKH	- Direct.Cel.Prov.Expl.Barrages
. Mamadou	KONATE	- Direct. Projet Energie
. Mamadou Abdoul	WANE	- Chef Sce Com. et Rel. Ext.
. Mamadou	BA	- Chef Sce Adm. et Comptable
. Djiby	SALL	- Chef Centre Rég. Documentation
. Bonota	TOURE	- Chef Division Comptabilité/SAC
. Alioune	SENGHOR	- Chef Division Personnel/SAC
. Bakary	OUATTARA	- Coordinateur EB/DIR

ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE SENEGAL

CONSEIL DES MINISTRES

38EME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

DISCOURS D'OUVERTURE
DE MONSIEUR MOHAMED LEMINE OULD AHMED
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES
DE L'OMVS

NOUAKCHOTT, LE 20 JUILLET 1994

Messieurs les Ministres et Chers Frères.
Monsieur le Haut Commissaire.
Messieurs les Ambassadeurs.
Honorables Représentants des Partenaires au Développement,
Mesdames et Messieurs,

Après la 30ème Session Extraordinaire qui nous a réunis à Bamako en Juin dernier, nous voici de nouveau à Nouakchott, lieu de naissance de notre Organisation et ville dont le cadre a su inspirer tant de grandes décisions, pour tenir notre première Session Ordinaire de l'année 1994.

En portant, le 11 Mars 1972, l'OMVS sur les fonts baptismaux, nos Chefs d'Etat et de Gouvernement ont pris la décision historique de parachever l'intégration économique de 3 Etats Sahéliens en créant un espace de vie où maliens, sénégalais et mauritaniens, unis depuis des temps immémoriaux par des liens de tous ordres, continueraient à communier dans l'amitié et la fraternité.

La solidarité indéfectible qui en est la conséquence et qui a été maintes fois démontrée, explique les succès importants que nos Etats, conformément aux aspirations légitimes de leurs populations, enregistrent dans leur marche irréversible vers l'intégration de leurs économies à travers l'outil incomparable qu'est l'OMVS.

C'est pourquoi, je ne doute pas que cette Session sera l'occasion une fois encore, de renforcer nos acquis et d'aller de l'avant pour la réalisation des objectifs de notre Programme que nos peuples appellent de tous leurs voeux et pour laquelle nos partenaires au développement, en véritables militants de l'intégration sous-régionale, n'ont jamais cessé de nous apporter un appui déterminant et une assistance constante.

La confiance dont ils nous ont crédité et qui, somme toute, les honore, est à la base de l'exemplarité de notre Organisation. Qu'ils veuillent bien trouver ici l'expression de notre profonde reconnaissance.

Messieurs les Ministres,

La 38ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres que je me réjouis d'ouvrir ce matin, est, avant tout, une Session de bilan à mi-parcours pour permettre aux responsables que nous sommes d'apporter les correctifs qu'impliquent les événements survenus depuis notre dernière rencontre. Ce faisant, elle est, pour moi, l'occasion de vous faire un bilan de nos activités avant d'aborder l'ordre du jour de cette session.

Comme vous le savez notre rencontre intervient à un moment où notre Organisation se trouve à une phase cruciale de la réalisation de son programme d'infrastructure. Le regain d'activités qui caractérise cette phase et les résultats hautement positifs qui en ont résultés nous portent assurément à l'optimisme.

C'est ainsi qu'à la suite de la 37ème Session Ordinaire tenue à Dakar en Janvier 1994, la 30ème Session Extraordinaire du Conseil des Ministres élargie aux bailleurs de fonds et consacrée exclusivement au Projet Energie tenue à Bamako en Juin 1994 a permis, pour la poursuite des études d'ingénierie, d'arriver à un accord satisfaisant sur la configuration du réseau Haute Tension de Transport de l'Energie de la Centrale Hydro-électrique de Manantali. La réunion de Bamako a également décidé du lancement de l'appel d'offres du lot électro-mécanique en Juillet 1994 et de celui du lot génie civil avant la fin du 3ème trimestre 1994. La validation du rapport de préqualification et la finalisation du dossier d'appel d'offres du lot génie civil en étaient toutefois les deux conditions.

S'agissant de la préqualification, les sources de financement concernées ont donné leur accord sur le rapport qui leur a été transmis. Pour ce qui est de la finalisation du dossier d'appel d'offres, elle est en cours d'achèvement, sur la base des dernières observations reçues des bailleurs de fonds. C'est dire que le démarrage des travaux proprement dits est toujours envisagé en 1995 pour la mise en service de la centrale à l'horizon 1998/1999.

Le Projet Navigation quant à lui, après la 28ème Session Extraordinaire qui lui a été spécifiquement consacrée, va entrer dans une phase de relance active grâce à la réalisation des études de faisabilité et d'exécution d'une navigation mixte

mer-fleuve retenue par le Conseil des Ministres, comme solution transitoire de sa mise en oeuvre rapide, entre d'une part les ports Dakar/Nouakchott, et d'autre part ceux de St-Louis et d'Ambidédi, avec les escales de Rosso, Richard-Toll, Podor, Boghé, Kaédi, Matam et Bakel.

Le Groupe de la BAD vient, en effet, de donner son accord pour en dégager le financement en 1995.

Pour ce qui est des investissements complémentaires, en particulier des projets routiers, le financement du revêtement de la route d'accès au barrage de Manantali, obtenu auprès du Groupe de la BAD, sera disponible en 1995, tandis que les actions s'intensifient pour concrétiser l'intérêt manifesté pour celui de la route de liaison Diama/Rosso et de la route d'accès à Diama.

Par ailleurs, après l'achèvement et la mise en service des ouvrages de Diama et Manantali, clé de voûte de notre programme, les travaux de réalisation des ouvrages différés, de consolidation de la Digue Rive Droite et de réhabilitation de la Digue Rive Gauche se poursuivent activement pour s'achever avant la fin de l'année en cours.

En outre les travaux de réparation de la digue de fermeture Rive Droite du barrage de Diama ont été réalisés sur un financement de la Caisse Française de Développement et sont achevés depuis fin Avril 1994.

En ce qui concerne la réparation du RIP-RAP du barrage de Manantali, suite à un appel d'offres international et au dépouillement des dossiers de soumission, les résultats ont été communiqués à la KfW, bailleur de fonds, pour approbation.

Pour ce qui est de l'étude du plan directeur du développement industriel, agro-industriel et minier du Bassin du fleuve Sénégal financée par l'ONUDI, la version provisoire du rapport final a fait l'objet d'un examen d'experts de nos Etats et du Haut-Commissariat en vue de la production du rapport définitif.

S'agissant de l'étude pour la protection de l'environnement et la préservation des éco-systèmes, le financement a été acquis auprès de la France pour la région du Delta dont le rapport de 1ère phase, achevé récemment, fera l'objet d'un séminaire. Pour les autres zones écologiques, des contacts sont en cours avec d'autres bailleurs de fonds pour l'obtention du financement nécessaire.

Parallèlement, les actions engagées dans le domaine des études sectorielles, étude macro-économique, Plan Directeur de la Haute Vallée, Plan Directeur Santé, suivi et évaluation se poursuivent normalement, depuis la relance effectuée au début de cette année pour l'étude du Plan Directeur Santé.

Enfin pour l'Agence de Gestion des Ouvrages Communs, il nous appartient, après la réunion du Comité ad hoc qui a mis au point les textes devant régir cette structure, de prendre les décisions nécessaires pour sa mise en place rapide.

Messieurs les Ministres et Chers Collègues

Il est une autre question d'importance qui nous préoccupe à plus d'un titre encore aujourd'hui. Il s'agit du règlement des arriérés de contributions et de redevances d'eau. Il est d'autant plus indispensable de mettre l'accent sur cette question que nos partenaires au développement nous rappellent à chaque occasion l'importance qu'elle revêt à leurs yeux.

Pour illustrer la gravité de cette situation et l'urgence que sa solution commande, il suffit de rappeler que pour les 3 Etats-Membres, le cumul des arriérés de contributions s'élève a près de deux Milliards de F.CFA et le montant total au titre des arriérés de redevances au 31 Décembre 1993 à plus de 700 Millions de F.CFA.

Le fonctionnement de l'Organisation étant donc mis à rudes épreuves du fait de cette situation, il est grand temps que des mesures appropriées soient prises à cet égard.

*

* *

Ce survol des actions de notre Organisation donne néammoins la juste mesure des progrès accomplis au cours du semestre qui vient de s'écouler.

Il reste que l'utilisation optimale du "système Diama/Manantali" est aujourd'hui une tâche primordiale qui nous interpelle. Celle-ci implique non seulement la poursuite de la reflexion commune en vue de la mise en place d'une structure plus performante de gestion, la coordination et l'harmonisation du développement dans le Bassin, mais surtout, le lancement effectif des deux volets importants restants du Programme de l'OMVS, ainsi que la réalisation des investissements complémentaires.

Messieurs les Ministres et Chers Collègues,

Notre ordre du jour appelle l'examen de 7 points importants. Il s'agit :

1) Du rapport d'activités du Haut-Commissariat et des structures d'Exploitation des Barrages.

2) De la note sur la réduction des charges du budget de fonctionnement de l'OMVS.

3) De la note sur la révision du budget 1994.

4) Du rapport de la réunion de la Commission Permanente des Eaux.

5) Du rapport de la réunion du Comité ad hoc sur les projets de textes de l'A.G.O.C.

6) du Projet Canal du Cayor.

7) de la note relative au réajustement de la tarification provisoire des prélèvements d'eau.

Ce sont là des questions fondamentales qui doivent trouver des solutions adéquates et heureuses.

Je vous invite donc à saisir l'occasion offerte par leur examen pour procéder à un échange de vues, que je souhaite approfondi, sur les perspectives d'avenir très prometteuses de notre Organisation et pour prendre les décisions pertinentes auxquelles nous sommes condamnés à parvenir, si nous voulons que l'OMVS continue d'enregistrer des succès toujours plus grands, pour le progrès de nos Etats-Membres et le bonheur de leurs populations.

Messieurs les Ministres,

Je suis convaincu que nos travaux, à l'instar de ceux de nos précédentes rencontres, se dérouleront dans l'esprit de compréhension mutuelle qui a toujours animé nos débats et permis de déboucher sur des résultats hautement positifs.

C'est sur cette note d'espoir que je déclare ouverts les travaux de la 38ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres.

Je vous remercie de votre attention.

ORGANISATION POUR LA MISE
EN VALEUR DU FLEUVE SENEGAL
CONSEIL DES MINISTRES

38ème SESSION ORDINAIRE

DU CONSEIL DES MINISTRES

DISCOURS DE CLOTURE

DE MONSIEUR MOHAMED LEMINE OULD AHMED
PRESIDENT EN EXERCICE DU CONSEIL DES MINISTRES

NOUAKCHOTT, 21 JUILLET 1994

46, RUE CARNOT DAKAR - TEL : 23.45.30 - TELEX : 670 ORMIVAF - BP : 3152 - DAKAR (SENEGAL

MESSIEURS LES MINISTRES ET CHERS COLLEGUES.

MONSIEUR LE HAUT-COMMISSAIRE,

EXCELLENCE MESSIEURS LES AMBASSADEURS,

MESSIEURS LES REPRESENTANTS DES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT,

MESSIEURS LES EXPERTS,

HONORABLES INVITES,

MESDAMES, MESSIEURS,

Nous voici au terme de la 38ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres après deux jours d'intenses débats menés dans un esprit de fraternité et de solidarité agissante, fondements de notre Organisation Commune qui apparaît aujourd'hui comme le modèle le plus réussi d'intégration économique en Afrique.

Les résultats hautement positifs auxquels nous sommes parvenus en si peu de temps et qui ne sont pas pour surprendre, sont là pour concrétiser cette union sacrée des coeurs institutionnalisée ici même, il y a maintenant 22 ans.

Je voudrais donc me réjouir de la belle unanimité qui a de nouveau prévalu dans cette "capitale juridique" de l'OMVS qu'est Nouakchott, et vous remercier de l'attitude responsable que vous avez toujours manifestée en de pareilles occasions.

En effet, qu'il s'agisse de la mise en oeuvre des volets restants du programme, de la situation financière de notre Organisation, de la mise en place de l'Agence de Gestion des Ouvrages Communs, ou des autres points de notre ordre du jour, par vos pertinentes analyses, vous avez pris des décisions courageuses de nature à consolider nos acquis et à accélérer la réalisation totale de nos objectifs.

Dans ce cadre, j'encourage notre organe exécutif à persévérer dans les efforts inlassables qu'il ne cesse de déployer et qui ont conduit aux succès enregistrés dans la poursuite de la réalisation de notre programme.

C'est ainsi que concernant l'Energie, volet essentiel du programme, nous pouvons nous féliciter du fait que les conditions pour le lancement des appels d'offres des lots électro-mécanique, génie civil et de la maîtrise d'oeuvre de l'ensemble du projet Energie soient réunies et que maliens, mauritaniens et sénégalais jouiront effectivement de l'Energie de la Centrale Hydro-électrique de Manantali à l'horizon 1998/1999.

S'agissant de la Navigation, autre volet non moins important, nous avons engagé notre organe exécutif à poursuivre activement les actions entreprises pour la mise en oeuvre rapide du projet et à entreprendre une campagne de promotion et d'information sur ce volet.

Quant aux projets routiers, à savoir, le revêtement des routes d'accès aux barrages de Diama et de Manantali, la route de liaison Diama/Rosso, composante différée au moment de la construction du barrage de Diama, les actions engagées devraient aboutir au plus tard en 1995.

Pour ce qui est des endiguements en amont du barrage de Diama, les conditions d'une exploitation optimale sont, d'ores et déjà, remplies et produisent déjà des transformations heureuses sur les conditions de vie de nos populations.

Par ailleurs, nous avons invité le Haut-Commissariat à accentuer ses efforts pour la réalisation complète de l'étude environnementale et la mobilisation, en concertation étroite avec les Etats-Membres, des financements nécessaires à l'exploitation de notre important potentiel agricole.

En outre, nous avons adopté les textes devant régir l'Agence de Gestion des Ouvrages Communs, et avons décidé de convoquer, d'ici la fin de l'année, l'Assemblée Générale constitutive de cette Agence qui prendra en main le destin de nos infrastructures régionales que sont les barrages de Diama et de Manantali, la Centrale Hydroélectrique des lignes de transports de l'Energie, les endiguements, les routes d'accès et la navigation.

Nous avons aussi, dans la même foulée, donné au Haut-Commissariat, des consignes de gestion de l'eau régularisée pour le 2ème semestre.

Enfin nous avons donné notre accord pour la réalisation, de l'important projet Canal du Cayor qui va pouvoir régler définitivement les problèmes d'alimentation en eau de la Ville de Dakar.

Messieurs les Ministres et Chers Collègues,

La dévaluation survenue au lendemain de la tenue de la 37ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres nous a également amenés à revoir le budget de notre Organisation pour l'année en cours, dans le souci de lui donner les moyens nécessaires à l'exécution des tâches qui lui ont été confiées pour l'année 1994. Ce sacrifice qu'a exigé la situation pour conserver à notre organe exécutif sa fonctionnalité, traduit l'importance que nous lui accordons. Mais cet effort ne doit pas cependant faire obstable au paiement des arriérés de contributions et de redevances, garant du fonctionnement régulier de notre organisation et des infrastructures communes.

Ce qui, comme je vous le disais hier, constitue une préoccupation constante de nos partenaires au développement que nous devons satisfaire pour pouvoir continuer à bénéficier de leur appui.

Messieurs les Ministres et Chefs Collègues,

Je voudrais saisir l'occasion que m'offre notre rencontre pour exprimer, de nouveau, à nos partenaires au Développement dont le soutien ne nous a jamais fait défaut depuis le démarrage de notre entreprise communautaire, nos sincères remerciements, tout en lançant à leur endroit, un appel pressant pour qu'à la phase cruciale où se trouve notre programme, leur participation à la mise en oeuvre des volets restants, soit au moins aussi importante afin de garantir et de sécuriser le développement intégré du fleuve Sénégal.

Qu'ils trouvent ici, d'ores et déjà, l'expression de notre reconnaissance pour leur disponibilité et leur assistance précieuse qui ont permis d'accomplir les progrès considérables réalisés.

Messieurs les Ministres et Chefs Frères,

Je voudrais aussi adresser, en votre nom à tous, et en mon nom propre, nos vives félicitations aux experts des Etats-Membres et du Haut-Commissariat qui, par la qualité remarquable de leurs documents, ont contribué aux résultats fort encourageants auxquels nous sommes parvenus.

Nos félicitations vont également à la presse, mauritanienne et étrangère, pour le travail admirable de médiatisation accomppli.

A ces félicitations j'associe toutes les bonnes volontés qui ont oeuvré à la pleine réussite de cette Session.

Messieurs les Ministres et chers Frères,
Messieurs les Experts,
Honorables Invités,

En vous souhaitant un bon retour dans vos foyers respectifs, je déclare clos les travaux de la 38ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres.

Je vous remercie de votre attention.

LISTE DES PARTICIPANTS

M A L I

M. CHEICHNA SEYDI AHMADI DIAWARA
Ministre des Mines de l'Industrie et de l'Hydraulique de la République du Mali.

. Sitapha	TRAORE	- CT/MMIH/MALI
. **Mamédy**	SACKO	- CELLULE OMVS/MMIH/MALI
. Abdoulaye	BERTHE	- SGG/MALI
. Nancoman	KEITA	- DN-GR/MDRE/MALI
. Mountaga	DIALLO	- DNHE/MALI
. Mama	TRAORE	- MFC/MALI
. Harouna	DIAKITE	- EDM/MALI
. Seydou	KONATE	- EDM/MALI

R. I. M.

. **MR. SGHAIR OULD M. BARECK**
Ministre du Développement Rural et de l'Environnement de la République Islamique de Mauritanie.

. **Moustapha Ould**	MAOULOUD	- CT/MHE/CM/OMVS/RIM
. Mohamed Ould	BABETA	- DG/SONADER/RIM
. Oumar	COULIBALY	- Directeur Adjt. DEAB/MDRE/RIM
. LAM	Mamadou	- DED/SONELEC/RIM
. Sidi Mohamed O/	SIDATY	- CI/SONELEC/RIM
. GUISSET ALASSANE	CHERIF	- DET/SONADER/RIM
. Mohamed Ould	BAHIYA	- CN/OMVS/RIM
. CAMARA	FODIE	- CN/OMVS/MHE/RIM
. TALL	Ousmane	- SONELEC/RIM
. Mohamed Ould	ABDELLAH.	- SONELEC/RIM
. Brahim Ould	BAH	- SONELEC/RIM
. Mohamed Ould Sidi	MOHAMED	- CN/OMVS/MHE/RIM
. Mohamed Fadel Ould	SAAD BOUH	- CN/OMVS/MHE/RIM

../..

SENEGAL

MR. Mamadou FAYE
Ministre de l'Hydraulique de la République du Sénégal

. Antoine DIOKEL	THIAW	- CelluleOMVS/SENEGAL
. Abdourahim	N DIAYE	- S.A.E.D./SENEGAL

O.M.V.S.

Mr. BABA OULD SIDI ABDELLAH		HAUT-COMMISSAIRE de l'OMVS
M. KARIM	DEMBELE	SEGRETAIRE GENERAL
M. Mamadou	DIOUF	COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. Papa Moctar	N DIAYE	CONTROLEUR FINANCIER
. Oumar	BA	Direct. du Dpt. des Invest. et Dette
. Djibril	SALL	Direct. Infrast. Régionale
. Dendou Ould	TAJEDINE	Direct. Dpt. Dév. et Coord.
. Mohamed Lemine O/	SAADBALLA	Conseiller Juridique
. Mamadou	LAKH	Direct. Cell. Prov. Expl. Barrages
. Mamadou	KONATE	Direct. Projet Energie
. Mamadou Abdoul	WANE	Chef Sce Com. et Rel. Extérieures
. Mamadou	BA	Chef Sce Adm. et Comptable
. Djiby	SALL	Chef Centre Rég. Documentation
. Bonata	TOUTR	Chef Division Comptabilité/SAC
. Alioune	SENEGHOR	Chef Division Personnel/SAC
. Bakary	OUATTARA	Coordinateur EB/DIR